

LIÈGE

# LA FONDATION NICOLAS GIGOT CONTINUE D'ŒUVRER DANS L'OMBRE

Plus de trois ans après la disparition tragique du jeune Liégeois, sa maman et les autres bénévoles de la Fondation Nicolas Gigot continuent leur combat pour aider les personnes « coincées dans leur propre corps ». Après Lyon, Nice et Liège, c'est à Braine-l'Alleud, Hasselt et Lille qu'ils vont offrir des machines « Tobii ».

ALEXANDRE CUITTE

Toutes les personnes qui connaissent Nicolas Gigot vous le diront : le jeune homme était toujours prêt à aider son prochain. Dès lors, quoi de plus normal que la fondation créée en sa mémoire, après son décès en juillet 2020 des suites d'une hyperthermie durant un entraînement, fasse la même chose. Depuis sa création, la Fondation Nicolas Gigot met un point d'honneur à équiper les hôpitaux belges et français de machines « Tobii ». Celles-ci permettent notamment aux patients dans l'incapacité de parler (comme, par

exemple, les personnes intubées) de communiquer grâce à leurs yeux. Comme on peut le voir dans une vidéo récemment réalisée par la fondation, ces machines permettent aux patients d'interagir avec les personnes aux alentours et de leur demander des choses simples, mais auxquelles on ne pense pas forcément. Comme Nicolas aurait pu le faire s'il avait eu une machine « Tobii » à disposition...

« Quand on est à côté d'un de nos proches dans cette situation, on se sent impuissant », explique Nadine Brialmont, la maman de Nicolas qui



Nadine Brialmont, la maman de Nicolas. © D.R.

Nicolas Gigot avait 19 ans.  
© D.R.



est désormais sur tous les fronts pour son association. « Les Tobii permettent de faire énormément de choses, comme jouer de la musique par exemple. Ici, on les utilise pour leurs fonctions de base, pour rétablir la communication avec le patient. Ça améliore la situation de ce dernier, mais également celle du personnel médical. C'est pourquoi on essaye d'en mettre partout, de couvrir la plus grande zone géographique possible. Pour que, quand une personne se retrouve dans cette situation, elle puisse continuer à communiquer, où qu'elle se trouve. »

La Liégeoise a d'ailleurs récemment joint le geste à la parole, en offrant une machine « Tobii » au CHIREC de Braine-l'Alleud. Elle s'est rendue au sein du centre hospitalier jeudi passé afin de remettre la machine et de former le personnel médical à

son utilisation. Un joli cadeau à 15.000€, tout de même, et que la fondation a pu faire grâce aux dons récoltés.

Mais celle-ci ne compte pas s'arrêter là. Ce mardi 7 novembre, Nadine Brialmont se rendra à l'hôpital d'Hasselt pour offrir une autre de ces machines. Elle fera ensuite de même à Lille, où elle sera exceptionnellement accompagnée de Bruno Vliegen, ami proche de Nicolas et international belge de rugby, et elle mettra également un « Tobii » à disposition de l'hôpital de la Citadelle de Liège. Si l'on ajoute celles précédemment offertes à Lyon, à Nice et au CHU de Liège, cela fera sept machines « Tobii » offertes par la Fondation Nicolas Gigot. Des actions dont le jeune rugbyman aurait été particulièrement fier, à n'en pas douter...

Si vous souhaitez aider la fondation dans son combat, nous vous invitons à vous rendre sur sa page web [fondation-nicolasgigot.org](http://fondation-nicolasgigot.org). ■

LIÈGE

## Un homme arrêté pour vol à l'étalage dans une supérette



Un voleur a été arrêté ce dimanche par la police de Liège. © D.R.

MARC GÉRARDY

Ce dimanche, un homme a été arrêté par la police de Liège pour un vol commis dans une supérette. Il a été privé de liberté et déféré au parquet de Liège ce lundi matin. Il fera l'objet d'une citation accélérée devant le tribunal correctionnel de Liège. ■

LIÈGE

## Un jeune homme en séjour illégal arrêté avec une bombe lacrymogène



Il a été contrôlé par la police. © SP

La police de Liège a contrôlé un jeune homme qui portait une bombe lacrymogène. Il devra en répondre devant le tribunal.

MARC GÉRARDY

Ce dimanche, un jeune homme en séjour illégal a été contrôlé par la police à Liège. Il était porteur d'une bombe lacrymogène. Il a été privé de liberté et déféré au parquet de Liège ce lundi matin. Il n'a pas d'antécédent judiciaire. Il fera l'objet d'une citation accélérée devant le tribunal correctionnel de Liège pour port d'arme prohibée et séjour illégal. ■